

Corrigé et barème – Grammaire et réécriture au brevet de français : la méthode

Méthode des questions de grammaire et de la réécriture du brevet : identifier natures et fonctions, analyser une phrase, transformer un passage sans erreur de copie

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Français 3^e

Exercice 1 – Classes et fonctions : répondre avec le terme exact (4 pts)

- a) Attribut du sujet « Léa » : « resta » est un verbe d'état (on peut le remplacer par « était »). (1)
- b) Complément circonstanciel de lieu : suppression (« L'océan s'étendait, immense et imprévisible ») et déplacement (« L'océan s'étendait devant elle »). (1)
- c) « les cartes marines » : COD ; « aux passagers » : COI (ou COS) ; « Le capitaine les leur distribua. » (1)
- d) Un nom n'a pas de COD, seul un verbe en a : « long » et « difficile » sont des adjectifs qualificatifs épithètes (coordonnés) du nom « voyage ». (1)

Erreur fréquente — Confondre la nature et la fonction, ou donner une fonction sans la prouver : le terme exact et la manipulation vont toujours ensemble.

Exercice 2 – Analyser une phrase complexe (4 pts)

- a) Elle ne savait pas encore [que ce voyage changerait sa vie] ; subordonnant « que » (conjonction) ; subordonnée conjonctive complétive, COD de « savait » (« Elle ne le savait pas encore »). (1)
- b) Subordonnée relative introduite par le pronom relatif « qui » ; antécédent : « le vent ». (1)
- c) Subordonnée conjonctive circonstancielle de temps, CC de temps de « pleurait » : déplaçable (« Léa pleurait en silence quand le bateau quitta le port »). (1)
- d) Trois propositions indépendantes : les deux premières juxtaposées (virgule), la troisième coordonnée par « et ». (1)

À retenir — Un verbe conjugué égale une proposition ; c'est le mot qui les relie (rien, une conjonction de coordination, un subordonnant) qui en donne le type.

Exercice 3 – Formation des mots et sens en contexte (4 pts)

- a) Préfixe im- (in- devant p), radical prévis- (de « prévoir »), suffixe -ible. (1)
- b) im- marque le contraire, -ible la possibilité : qu'on ne peut pas prévoir ; l'océan peut changer brusquement. (1)
- c) Préfixe dé- (séparation), radical racin- (racine), terminaison du participe passé -ée ; au figuré : arrachée à son pays et à ses habitudes, comme une plante à sa terre. (1)
- d) Naviguer (verbe), navigateur (nom), navigable (adjectif). (1)

Repère — Découper ne suffit pas : on nomme chaque élément, puis on bâtit le sens en réutilisant préfixe, radical et suffixe avant de le vérifier dans le texte.

Exercice 4 – Temps, modes et valeurs

(4 pts)

- a) Passé simple de l'indicatif ; action ponctuelle et achevée, au premier plan du récit. (1)
- b) Imparfait de l'indicatif ; valeur d'habitude (« chaque soir »). (1)
- c) Conditionnel présent ; valeur de futur dans le passé (la promesse est faite dans le passé). (1)
- d) Présent du subjonctif ; mode imposé par un verbe de souhait (« souhaitait que »). (1)

Le point clé — Temps, mode, valeur : trois informations distinctes, et la valeur se lit toujours dans le contexte de la phrase.

Exercice 5 – Réécriture

(4 pts)

- a) « Léa et Inès étaient restées seules sur le pont. Elles s'étaient assises contre le mât et regardaient la côte qui disparaissait. » (1)
- b) « Nous avons longtemps attendu cette lettre ; nous l'avons lue deux fois et nous l'avons rangée dans notre sac. » (« lue », « rangée » restent accordés avec l' = la lettre) (1)
- c) « Léa promet à sa mère qu'elle lui écrirait dès le lendemain. » (1)
- d) levés → levées ; aimées → aimée (COD « que » = la côte) ; rendaient → rendait (sujet « la côte ») ; triste → tristes (attribut de « les »). (1)

Attention — Chaque mot modifié doit avoir sa raison : un participe qui s'accorde avec un COD placé avant ne suit pas le nouveau sujet, et un verbe s'accorde avec son vrai sujet.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).